



Lettre aux allocataires

JANVIER

2009

N°6

Le Président

Chers allocataires,

Cette lettre annuelle qui vous est réservée permet de faire le point sur les sujets qui vous concernent le plus.

Les budgets des différents régimes : alors que l'année 2009 s'annonce partout comme plus que morose, il semble et je souhaite que cela se vérifie, que ça le sera moins pour vous. Les allocations du régime de base augmentent de 2,7 %, celles du régime complémentaire de 2,1 % et l'ASV... ne baisse pas, pour une inflation attendue inférieure, voire largement inférieure à 2 %. Les prestations du régime Invalidité-Décès augmentent légèrement plus que les autres.

L'ASV : toujours pas de réforme en vue, avec toujours gel du point, qui baisse donc en pratique, parallèlement au taux d'inflation chaque année. Pour combien de temps encore ? La réforme IGAS prévoyait 20 ans de gel, soit une baisse moyenne de l'ordre de 30 %. Il serait bon de savoir si le gel actuel depuis dix ans (soit déjà 17 % de baisse en euros constants) est un acompte ou si les 30 % seront calculés à partir de la réforme. C'est sur ce point que nous nous battons le plus avec vos représentants, l'argument est bon, mais serons-nous seulement écoutés ?

La mensualisation : elle est au point mort à cause de Bercy, qui refuse d'accorder aux médecins les mêmes dérogations qui ont été accordées aux salariés. Pour certains fonctionnaires ou élus, les indépendants restent des sous-citoyens, moins dignes d'intérêt que d'autres.

Le cumul emploi retraite : certains refusent toujours de comprendre que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'à travail égal, cotisation égale, mais que si d'un côté il y a droits, et de l'autre non, la cotisation ne peut être la même si on veut respecter l'équité. Nous continuons à essayer de convaincre, et actuellement le dossier est à l'Élysée (depuis trois mois et sans réponse...). À partir de 2009, il n'y a plus de plafond de ressource.

Sur ce sujet nous avons récemment tenté de répondre à une question à laquelle personne n'avait de réponse chiffrée précise : à 65 ans, quand on veut encore travailler, qu'est-ce qui est le plus intéressant : continuer à être actif à part entière, ou liquider sa retraite et cumuler retraite et activité libérale ? Les cotisations sans droits sont-elles pénalisantes et faut-il ne pas liquider ?

Nous avons tout simulé. Pour un revenu moyen type, il est plus intéressant de liquider et cumuler, que de continuer à travailler pour augmenter les points acquis et la retraite.

En cas de cumul, pour une année d'activité supplémentaire, le gain net est de 23 652 € la première année (si le revenu de l'actif est de 80 000 €, 30 ans de cotisations, secteur 1, plus d'enfants à charge), mais avec le temps, la retraite étant un peu inférieure, le non cumul regagne un peu de terrain, puisque sur 20 ans, le gain total (sur plus de 600 000 € de retraite versée) n'est plus que de 5 295 €, restant toutefois en faveur du cumul. Il faut augmenter le résultat d'autant par année supplémentaire travaillée. La pénalisation est donc moindre que l'on pouvait penser.

Ceux qui ont donc fait ce choix, sont donc confortés dans leur choix. Ceux qui hésitent à retravailler savent maintenant que ce n'est pas sans bénéfice. Vous trouverez tous les détails sur le site internet de la CARMF.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne santé, afin de profiter au mieux de votre retraite.

Docteur Gérard Maudru



Retrouvez toutes nos publications sur notre site www.carmf.fr et inscrivez-vous à notre **newsletter** !

Retrouvez sur notre site la calculatrice de cotisations pour les retraités cumulant retraite et activité libérale, les statistiques détaillées de la CARMF ainsi que les temps forts de l'année 2008 en vidéo !

Nouveau

Déclaration fiscale de l'année 2008

La déclaration de revenus étant depuis quelques années envoyée aux contribuables en mai, il a été décidé d'expédier fin mars aux allocataires et prestataires de la CARMF le montant récapitulatif des allocations ou prestations perçues au lieu de janvier auparavant. Ce document est à conserver précieusement.

Ce courrier sera accompagné de la lettre du Président de mars 2009 et du décompte des allocations / prestations à percevoir.

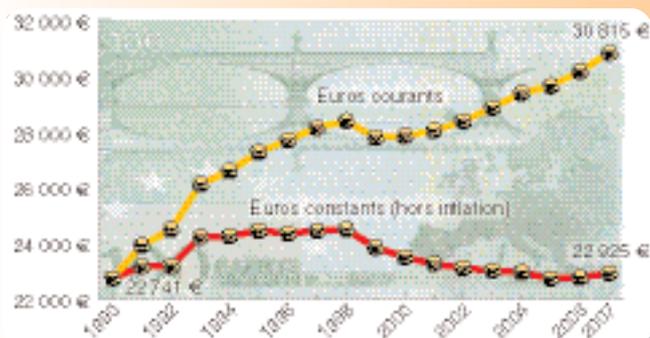
Mensualisation des retraites

L'étude demandée par le Conseil d'Administration sur la mensualisation des allocations a fait apparaître des incidences fiscales pénalisantes pour une majorité d'allocataires du fait de la perception de quinze mensualités au lieu de douze. La première année de mise en paiement mensuel, les pensions sont payées trimestriellement à terme échu. La CARMF a donc attiré l'attention du Ministère du Budget sur ce problème et demandé des mesures particulières.

La CARMF a reçu une réponse de la Direction Générale des Impôts qui ne donne toujours pas satisfaction. La demande d'imposition des retraites sur douze mois, déjà accordée au régime Général et au régime des Exploitants Agricoles avec report des arrérages excédentaires, a été refusée pour la CARMF. Toutefois cette réponse proposait un autre système d'imposition des allocations mais les simulations qui ont été effectuées pour différents revenus n'ont pas démontré de nets avantages pour les médecins et les conjoints survivants.

C'est la raison pour laquelle l'instauration du paiement mensuel des retraites est provisoirement abandonnée afin de ne pas pénaliser les allocataires.

Évolution des retraites moyennes tous régimes (euros 1990)



Événements 2009

MEDEC

La CARMF tiendra un stand sur le salon du MEDEC au Palais des Congrès de Paris (Porte Maillot) du mercredi 11 au vendredi 13 mars 2009 et organisera également une conférence. Vous y serez présentés :

- Les sociétés d'exercice libéral, par le Dr Gérard Maudru,
- Le médecin malade, par le Dr Yves Léopold,
- Le conjoint collaborateur, par le Dr Jean-Luc Friguet,
- Les actualités de la retraite, par le Dr Jean-Yves Boutin.

Vous pouvez vous inscrire, dès à présent, et réserver votre place sur le site du MEDEC : www.lemedec.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La prochaine Assemblée Générale des délégués aura lieu le samedi 24 octobre 2009 au Palais des Congrès de Paris (Porte Maillot).

Régime de Base :

PENSION DE RÉVERSION

L'article 74 de la Loi de financement de la Sécurité sociale 2009 prévoit :

- de rétablir une condition d'âge minimum pour bénéficier de la pension de réversion. Elle sera fixée par décret, à cinquante-cinq ans. Le décret maintiendrait cependant l'âge actuel de cinquante-et-un ans pour les personnes devenues veuves avant le 1^{er} janvier 2009, afin de ne pas modifier leur situation.
- d'améliorer les pensions des veuves et des veufs dont les droits propres et les droits dérivés n'excéderaient pas un plafond fixé par décret. La majoration (applicable au 1^{er} janvier 2010) serait égale à un pourcentage fixé par décret de la pension de réversion.

POINT DE RETRAITE

Suite à la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 la revalorisation du point de retraite du Régime de Base interviendra désormais au 1^{er} avril de chaque année (et non plus au 1^{er} janvier) et s'effectuera conformément à l'évolution prévisionnelle en moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac prévue, pour l'année considérée.

Cumul retraite / activité libérale

Les cotisations des Régimes de Base et Complémentaire peuvent désormais être calculées, sur demande du médecin, en fonction d'un revenu estimé, avec régularisation deux ans après, sur le revenu définitif. Ce revenu est rectifiable sans majoration de retard jusqu'en août de l'année en cours. Si le revenu définitif est supérieur de plus d'un tiers au revenu estimé, une majoration de retard de 5 % est appliquée au supplément de cotisations exigible.



FARA
Fédération Associations
Régionales Allocataires
de la CARMF

79 rue de Tocqueville - 75017 PARIS

site internet : retraite-fara.com

janvier 2009

Chers Allocataires, Médecins et Conjoints survivants retraités,

La Fédération des Associations Régionales des Allocataires de la CARMF (FARA) et les 16 Associations régionales qui la composent vous présentent leurs Voeux les meilleurs pour cette Nouvelle Année, pour vous-mêmes et tous les vôtres. Elles souhaitent que l'avenir de nos retraites s'éclaircisse enfin, en particulier en ce qui concerne l'ASV.

Nous venons, pour la première fois, de dépasser le chiffre de 50 000 allocataires (34 000 Médecins retraités et 16 000 Veuves ou Veufs) alors que le chiffre des cotisants amorce, pour la première fois également, une décroissance.

Si l'avenir des retraites est en partie conditionné par la démographie, il l'est également par notre capacité à nous regrouper pour proposer à nos Collègues Cotisants et futurs retraités ainsi qu'aux Pouvoirs Publics un certain nombre d'évolutions, tant pour le Régime Complémentaire (nous avons obtenu en 6 ans une revalorisation du point de 8,6 % dont 2,1 % pour 2009) que pour l'ASV (pour lequel nous réclamons le respect de nos droits et la fin la plus rapide possible du gel de la valeur du point). Nous n'oublions pas les améliorations à apporter aux conditions de réversion, au cumul Retraite/Activité Libérale, à la réversion aux Enfants infirmes ayant perdu leurs deux parents.

Plus nous serons nombreux à adhérer à nos 16 Associations régionales (la FARA n'ayant pas d'adhérents directs) et plus nous aurons de chances de nous faire entendre au plan national.

Le but des Associations régionales est aussi de permettre à leurs membres de recevoir des informations sur la Retraite, de se retrouver ou de se connaître au cours de réunions régionales et départementales, de participer à des voyages organisés, de bénéficier éventuellement d'une entraide confraternelle. Votre Association régionale, dont vous trouverez l'adresse au verso, accueille les Allocataires domiciliés pour leur retraite dans votre région, qu'ils y aient exercé ou non. Elle a généralement une section dans chaque département.

Si vous voulez nous rejoindre, envoyez, si vous n'êtes pas encore ou vous n'êtes plus adhérent, le coupon réponse au Président de l'Association de votre Région qui vous fera parvenir en retour un appel de cotisation (dont le montant est modique) avec l'adresse de son Trésorier.

Avec les sentiments dévoués de votre Association régionale et de la FARA.

Dr Claude POULAIN, Président de la FARA



DEMANDE D'ADHÉSION 2009 (si vous n'êtes pas déjà adhérent)

Coupon réponse au verso

Associations régionales des allocataires

Région 1 • Aquitaine, Antilles

AMEREVE : Dr Henry LEDUC
84 quai des Chartrons - 33300 Bordeaux
tél. : 05 56 40 95 90

Région 2 • Auvergne

AMARA : Dr Jacques PENNAULT
15400 Riom-es-Montagnes
tél. : 04 73 93 63 29

Région 3 • Bourgogne, Franche-Comté

AMEREVE : Dr Jean-Louis BERTHET
19 chemin du Tacot - 71500 Louhans
tél. : 03 85 75 03 42

Région 4 • Nord, Picardie

AMRA 4 : Dr Claude CHANDELIE
125 rue de la Reine Astrid
59700 Marcq-en-Baroeul
tél. : 03 20 98 07 57

Région 5 • Limousin, Poitou-Charentes

AACO : Mme Danièle VERGNON
La Barbaudière - 86600 Lusignan
tél. : 06 74 65 92 54

Région 6 • Région Rhône-Alpes

AMVARA : Dr Victor LIEBMANN
24 Clos Mariquita
74940 Annecy-le-Vieux
tél. : 04 50 23 21 43
fax : 04 50 66 57 92

Région 7 • PACA, Corse, Réunion

ASRAL 7 : Mme Odette MANCY
Terres Château n°25
51-55 rue Arnould - 13011 Marseille
tél. : 04 91 43 38 65
fax : 04 91 43 38 65

Région 8 • Languedoc-Roussillon

ASRAL 8 : Dr Jean LAROZE
30 rue Boudard - 34500 Béziers
tél. : 04 67 28 36 42

Région 9 • Lorraine, Champagne-Ardennes

AMRV 9 - AMVACA : Dr Pierre DELLESTABLE
16 rue de Santifontaine - 54000 Nancy
tél. : 03 83 27 84 01

Région 10 • Pays-de-Loire

AMRVM : Dr Michel ROCH
29 boulevard Pasteur - 44100 Nantes
tél. : 02 40 43 47 40
fax : 02 40 43 47 40
e-mail : micheroc@numericable.fr

Région 11 • Centre

AMRAC : Dr Michel BRUNET
16 bis rue des Murlins - 45000 Orléans
tél. : 02 47 51 83 00 ou 06 80 64 88 85

Région 12 • Paris, Région-parisienne

AMVARP : Dr Paul FLEURY
Centre Antoine Béclère
45 rue des Saints-Pères - 75006 Paris
tél. : 01 43 28 65 33
ou 06 09 12 37 89

Région 13 • Bretagne

AMVREVM : Dr René PLIHON
17 bis rue de la Palestine - 35700 Rennes
tél. : 02 99 36 07 46

Région 14 • Normandie

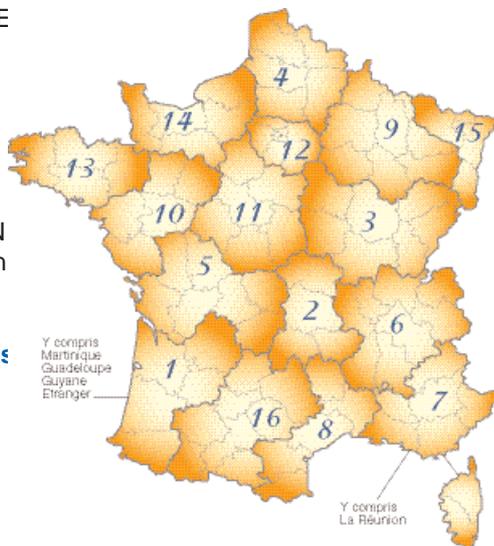
AMVANO : Dr Claude POULAIN
29 rue du Cap - 50270 Barneville-Carteret
tél. : 02 33 53 86 70
fax : 02 33 53 26 46

Région 15 • Alsace

AMVARE : Mme Marie-Thérèse FOESSEL
4 rue Saint-Pierre - 67202 Wolfisheim
tél. : 03 88 78 08 64

Région 16 • Midi-Pyrénées

AMRAMP 16 : Dr Paul STILLMUNKÈS
256 rue des Fontaines - 31300 Toulouse
tél. : 05 61 49 37 00



Merci de compléter le coupon réponse

et de l'adresser à l'association de la région dont dépend votre département (voir coordonnées ci-dessus)

DEMANDE D'ADHÉSION 2009 (à remplir en lettres capitales)

Nom :

Prénom :

Adresse :

..... Ville :

Région N° :

Téléphone : e.mail :

Médecin retraité

Conjoint survivant

Veuve, veuf de moins de 60 ans
ou médecin en invalidité

Année d'attribution de la retraite

Année d'attribution
de la pension de réversion

Année d'attribution
de la prestation